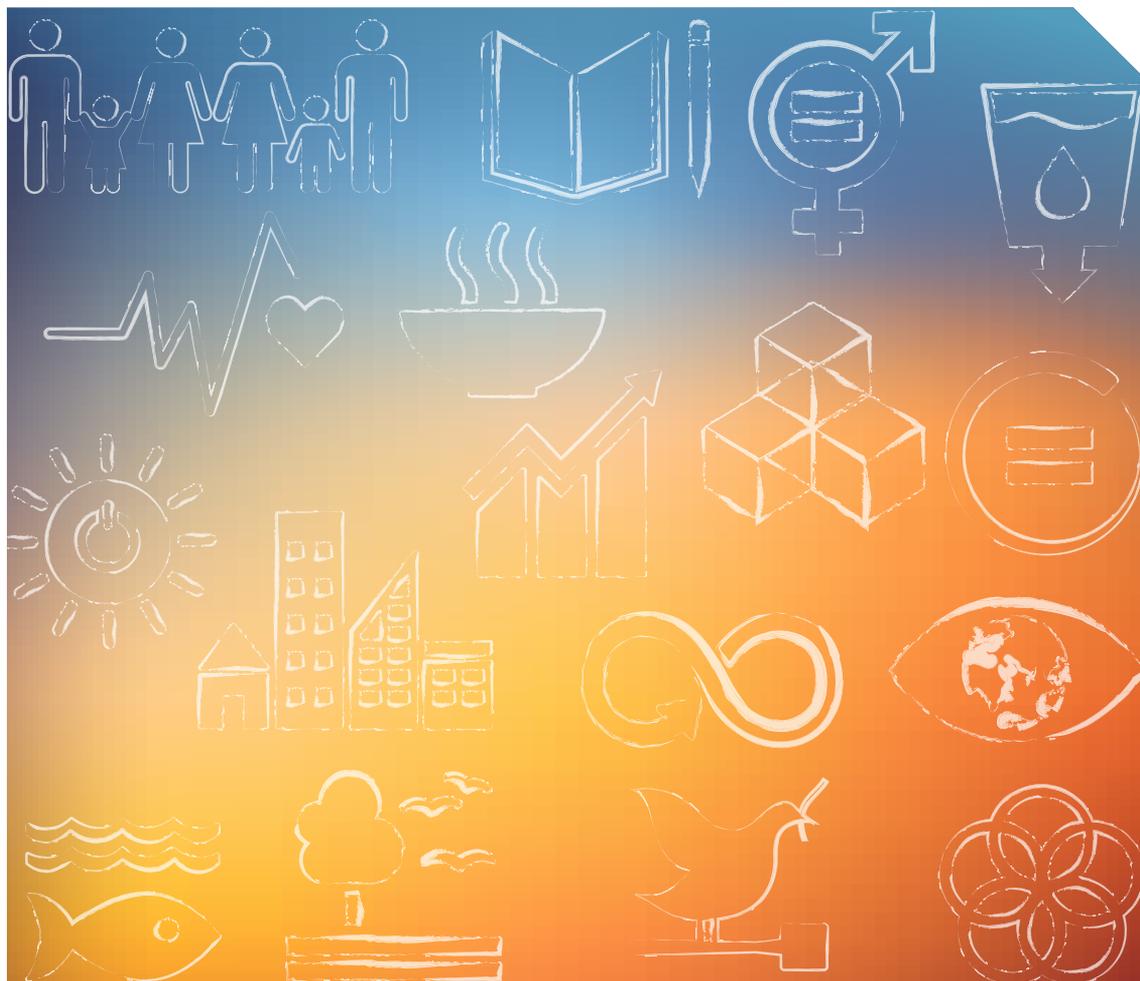


LA CULTURE DANS LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

UN GUIDE POUR L'ACTION LOCALE



Mai 2018.

Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) représente et défend les intérêts des gouvernements locaux et régionaux sur la scène mondiale, quelles que soient la taille des collectivités qu'elle appuie. Basée à Barcelone, l'organisation s'est fixée la mission d'être la voix unifiée et le défenseur de l'autonomie locale et régionale démocratique, promouvoir ses valeurs, ses objectifs et ses intérêts, au travers de la coopération entre les gouvernements locaux, comme au sein de la communauté internationale.

La Commission culture de CGLU est une plateforme mondiale de villes, d'organisations et de réseaux pour apprendre, coopérer et promouvoir des politiques et programmes sur la place de la culture dans le développement durable. La Commission culture de CGLU utilise l'Agenda 21 de la culture comme document fondateur. La Commission culture de CGLU promeut les échanges d'expériences et améliore l'apprentissage mutuel. La Commission culture de CGLU analyse le contexte et véhicule les messages des villes et des gouvernements locaux sur les enjeux culturels mondiaux. Cette commission est co-présidée par Buenos Aires et la Ville de Mexico, et vice-présidée par Angers, Barcelone, Belo Horizonte, Bilbao, Bogotá, Jeju, Paris et Porto Alegre.

Ce guide a été rédigé dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture et de Culture 21 : Actions, et il contribue aux activités de la Taskforce Mondiale des gouvernements locaux et régionaux.

Faisant suite à la version préliminaire diffusée mi-2017 et à la période de consultation qui en a découlé, cette version finale du guide est publiée en mai 2018. CGLU souhaite exprimer sa plus grande gratitude à toutes celles et tous ceux qui ont participé à ce processus.

LA CULTURE DANS LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

UN GUIDE POUR L'ACTION LOCALE

Adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015, [Transformer notre monde: le Programme de développement durable](#) à l'horizon 2030 est l'agenda mondial sur le développement durable d'ici à 2030. S'appuyant sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), l'agenda mondial en vigueur de 2000 à 2015, le nouvel Agenda 2030 comprend 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) et 169 cibles spécifiques. Il s'agit bien d'un agenda mondial, dont les visées et thématiques doivent être prises en compte dans toutes les régions, pays et villes du monde.

L'Agenda 2030 équivaut à une étape mineure vers la prise en compte des aspects culturels au sein du développement durable. Dans les années ayant mené à l'adoption des ODD, différents réseaux mondiaux ont fait campagne, sous le slogan « [Le futur que nous voulons intègre la culture](#) », pour l'inclusion d'un objectif spécifique consacré à la culture, ou pour l'intégration des aspects culturels au sein des ODD. Quatre documents ; un manifeste, une déclaration sur l'inclusion de la culture dans l'Agenda 2030, une proposition d'indicateurs possibles pour mesurer les aspects culturels des ODD et une évaluation de l'Agenda 2030 final ; ont été publiés entre 2013 et 2015. La Commission Culture de CGLU est l'un des réseaux leaders de cette campagne.

Même si aucun des 17 ODD ne se focalise exclusivement sur la culture, l'Agenda comprend plusieurs références explicites aux aspects culturels. Les éléments suivants méritent d'être signalés :

- La **Cible 4.7** mentionne le fait de faire en sorte que tou·te·s les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment, entre autres, par l'éducation en faveur de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.
- La **Cible 8.3** concerne la promotion de politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, ainsi que, entre autres, la créativité et l'innovation.
- Les **Cibles 8.9** et **12.b** font référence à la nécessité d'élaborer et mettre en œuvre des politiques de promotion du tourisme durable, au travers de la culture et des produits locaux, et la nécessité de développer des outils de suivi adaptés dans ce domaine.
- La **Cible 11.4** souligne le besoin de redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial.

En outre, comme ce document entend le démontrer, les aspects culturels joueront un rôle crucial dans la réussite globale de l'Agenda 2030, notamment dans les domaines où les connexions ne sont pas nécessairement explicites. Dans la pratique, nombre de preuves recueillies au cours des années démontrent amplement que les aspects culturels, par exemple la participation active à la vie culturelle, le développement des libertés culturelles individuelles et collectives, la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel, et la protection et la promotion des diverses expressions culturelles, sont les composantes essentielles du développement humain et durable. Ils peuvent également avoir des effets positifs sur les autres domaines du développement durable. Comme l'indique l'Agenda 2030 dans l'introduction de sa Déclaration:

« Nous avons conscience de la diversité naturelle et culturelle du monde et savons que toutes les cultures et toutes les civilisations peuvent contribuer au développement durable, dont elles sont des éléments indispensables. »

Les aspects culturels jouent un rôle crucial dans la réussite de l'Agenda 2030. Les droits culturels, le patrimoine, la diversité et la créativité sont des composantes centrales du développement humain et durable.

Pendant plus d'une décennie, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) a été un défenseur actif de l'intégration de la culture dans toutes les approches du développement durable. Adopté en 2004, [l'Agenda 21 de la Culture](#) est devenu une référence clé pour les gouvernements locaux, les militant·e·s de la société civile et les expert·e·s engagé·e·s à l'intégration de la culture dans le développement durable local. Il a été d'autant plus renforcé en 2015 avec [Culture 21 : Actions](#), un guide pratique qui souligne 100 actions à travers lesquelles la culture contribue à rendre les villes plus durables. Une Déclaration politique adoptée par le 3ème Congrès mondial de CGLU en 2010 [reconnait également la culture comme quatrième pilier du développement durable](#) et appelle les villes et les gouvernements locaux du monde entier à développer de solides politiques culturelles et à inclure une dimension culturelle au sein de toutes les politiques publiques.

Comme CGLU l'a également expliqué, [tous les ODD ont des cibles directement ou indirectement liées au travail quotidien des gouvernements locaux et régionaux](#). L'Agenda 2030 consacre l'Objectif 11 à « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tou·te·s, sûrs, résilients et durables », ce qui est un véritable pas en avant vers la reconnaissance du pouvoir de transformation qu'incarne l'urbanisation pour le développement. Et pourtant, ce sont tous les ODD qui devraient être « localisés » : la localisation du développement signifie de prendre en compte les contextes infranationaux dans la réussite de l'Agenda 2030, depuis la définition des objectifs et cibles à la détermination des moyens de mise en œuvre et l'usage des indicateurs de mesure et de suivi des progrès. Il s'agit également de placer les priorités, besoins et ressources des territoires et des peuples au centre du développement durable. Le portail [« Localisation des ODD »](#) développé par la Taskforce Mondiale des gouvernements locaux et régionaux, ONU-Habitat et le Programme des Nations Unies pour le Développement et le guide pratique [Les Objectifs du Développement Durable: ce que les Gouvernements Locaux doivent savoir](#), fournissent d'excellents points de départ pour comprendre et mettre en pratique la localisation du développement durable.

Au carrefour du développement durable, de la culture et des villes, cette publication entend fournir des orientations pratiques aux gouvernements locaux et régionaux, organisations de la société civile, organisations privées, professionnel·le·s du développement et de la culture, et autres parties prenantes intéressées dans le renforcement des partenariats, politiques, projets et pratiques autour de la place de la culture dans la réalisation des ODD. Le document s'appuie sur le travail de la Commission culture de CGLU ainsi que sur nombre de politiques, programmes et projets pertinents ayant été mis en œuvre par les villes dans le monde, et sur les contributions formulées par plusieurs organisations, réseaux, communautés et individus, qui ont abordé et démontré la dimension culturelle du développement durable.

STRUCTURE DU DOCUMENT

La structure de ce document se fonde sur les 17 ODD qui façonnent *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, adopté en 2015. Sous chaque Objectif, le document présente les informations qui aident à comprendre en quoi la culture y est pertinente, et de quelle(s) façon(s) possible(s) rendre efficace cette connexion à l'échelle locale. Le document est composé des sections suivantes :

- Un résumé initial des thématiques clés abordées par chaque Objectif, tiré du texte de *Transformer notre monde*.
- Une section intitulée **En quoi la culture est-elle pertinente ?** qui décrit pourquoi les aspects culturels sont significatifs dans la réalisation de l'objectif correspondant. Cette section tient compte des références explicites faites à la culture dans l'Agenda 2030, mais se fonde également sur les exemples venus d'ailleurs.
- Sous **Que peuvent faire les villes ?**, des recommandations sont faites aux villes et gouvernements locaux, en vue d'explorer les liens entre la culture et les autres politiques, programmes et pratiques liés à la réalisation de l'objectif correspondant. Ces recommandations sont puisées de précédents documents et orientations politiques, en se servant également d'observations faites dans les villes du monde entier.
- Enfin, **Les villes qui en ont fait une réalité - Exemples** avance des situations provenant de villes ayant démontré l'importance de la culture dans la réalisation de l'objectif correspondant. Des exemples ont été recueillis grâce aux outils de suivi de politiques de CGLU (notamment la base de données des bonnes pratiques de l'Agenda 21 de la culture) et sont également issus d'autres sources et de contributions faites par des expert·e·s et partenaires. CGLU reconnaît que les exemples présentés dans ce document ne sont pas exhaustifs et continuera donc de recueillir les pratiques pertinentes touchant à la culture et au développement durable.





OBJECTIF 01

ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

Cet objectif appelle à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes d'ici à 2030. Il vise également à garantir la protection sociale des personnes pauvres et vulnérables, à garantir l'accès aux services de base et à soutenir les populations affectées par les phénomènes climatiques extrêmes et autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental.

» En quoi la culture est-elle pertinente ?

Les services culturels sont des services de base et l'égalité dans leur accès doit être garantie à tous les hommes et toutes les femmes, y compris les pauvres et les plus vulnérables.

Les expressions, services, biens culturels et sites du patrimoine peuvent contribuer au développement économique inclusif et social.

» Que peuvent faire les villes ?

Veiller à ce qu'il existe bien des standards de services minimum pour les services culturels de base (par exemple, un nombre minimum de bibliothèques ou de livres par habitant·e, et l'adoption de programmes qui favorisent la décentralisation des services culturels), afin que tout le monde ait accès à la culture.

Intégrer les aspects culturels et la préservation des ressources et capacités culturelles au sein des stratégies économiques et de résilience locales, qui doivent également engager les communautés locales.

» Les villes qui en ont fait une réalité - Exemples

À [Pekalongan](#), qui se reconnaît elle-même comme Ville Batik, les stratégies locales accordent la priorité à ce secteur textile traditionnel, contribuant ainsi à créer de l'emploi. Le Batik est le principal secteur économique dans la ville et 60 % des employé·e·s sont des femmes.

À [Porto Alegre](#), le gouvernement local a adopté des politiques et des programmes afin de décentraliser les opportunités d'accès à la culture, faisant des droits culturels des citoyen·ne·s une réalité et renforçant la collaboration avec les ONG et autres groupes de la communauté.

À [Ouagadougou](#), le Jardin de la musique Reemdoogo, une infrastructure culturelle qui fournit de la formation, des spectacles et des studios d'enregistrement, a élargi les opportunités pour les jeunes et contribué à l'émergence de plusieurs petites entreprises.

Les politiques culturelles de [Lille-Métropole](#) ont contribué à accroître l'accès à la culture de tou·te·s, à travers l'amélioration des infrastructures culturelles au niveau des quartiers, le développement de propositions d'éducation culturelle et la promotion de programmes spécifiques pour les groupes défavorisés.



OBJECTIF 02

ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

Cet objectif vise à éradiquer la faim et toutes les formes de malnutrition d'ici à 2030. Il entend également faire en sorte que chacun·e ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante. Ceci demande des systèmes de production alimentaire durables et des pratiques agricoles résilientes, l'égalité d'accès aux terres, à la technologie et au marché, et une coopération internationale en matière d'investissements dans les infrastructures et la technologie pour dynamiser la production agricole.

La **Cible 2.5** fait référence au besoin de préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé.

» En quoi la culture est-elle pertinente ?

Le savoir traditionnel associé à la préservation des ressources génétiques existantes, notamment la diversité génétique des semences, doit être reconnu et entretenu, et il faut promouvoir le partage équitable des avantages qui en découlent.

» Que peuvent faire les villes ?

Intégrer les facteurs culturels, notamment les savoirs, les traditions et les pratiques de toutes les personnes et communautés, aux stratégies locales sur la durabilité environnementale.

Établir des programmes de préservation et de diffusion des connaissances et des pratiques traditionnelles qui contribuent à l'exploitation durable des ressources de l'écosystème.

» Les villes qui en ont fait une réalité - Exemples

À [Seferihisar](#), le Festival d'échange de graines a permis aux producteur·rice·s locaux·les de conserver des pratiques agricoles traditionnelles et peu onéreuses, et de sensibiliser au besoin de préserver la production et la consommation durables d'aliments.



OBJECTIF 03

PERMETTRE À TOU·TE·S DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOU·TE·S À TOUT ÂGE

Cet objectif vise à garantir à tou·te·s santé et bien-être, à chaque étape de la vie. Cet objectif aborde les principales priorités en matière de santé, notamment la santé reproductive, maternelle et infantile ; les maladies transmissibles, non-transmissibles et d'origine environnementale ; la couverture sanitaire universelle ; et l'égalité dans l'accès à des médicaments et vaccins sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable. Il appelle également à plus de recherche et développement, à davantage de financements de la santé et au renforcement des capacités de tous les pays dans la gestion et la réduction des risques sanitaires.

» En quoi la culture est-elle pertinente ?

Les politiques et programmes en matière de santé doivent être adaptés aux particularités culturelles, tenir compte des coutumes locales mais aussi intégrer les systèmes de santé traditionnelle et ses praticien·ne·s, le cas échéant.

La participation à la vie culturelle peut contribuer à améliorer l'état de santé et le bien-être, comme l'illustre un [nombre grandissant d'études et d'exemples](#).

» Que peuvent faire les villes ?

Inclure des références explicites aux facteurs culturels dans les politiques locales du domaine de la santé et du bien-être.

Analyser régulièrement la relation qui existe entre le bien-être personnel, la santé et les pratiques culturelles actives à l'échelle locale.

Veiller à ce que des programmes de renforcement des capacités soient disponibles pour permettre aux professionnel·le·s des services de santé et sociaux d'identifier et lutter contre les facteurs culturels qui empêchent les personnes d'accéder à ces services.

Apporter leur soutien aux programmes et projets qui encouragent l'accès et la participation à la culture au sein des établissements de santé (hôpitaux, centres de santé, etc.).

» Les villes qui en ont fait une réalité - Exemples

À [Vaudreuil-Dorion](#), le projet d'engagement culturel « JE SUIS... » implique un large éventail d'acteur·rice·s locaux·les, notamment des centres de santé, et a généré des résultats positifs dans plusieurs domaines, par exemple celui de la santé périnatale et de la santé mentale.

Un ensemble de documents stratégiques adoptés par la ville de [Malmö](#), notamment le Plan d'action pour la stratégie de la culture 2016-2018, identifient la santé comme facteur essentiel du développement durable et prévoient d'accroître l'accès à la culture dans les activités touchant aux soins de santé, à l'aide sociale et à l'accompagnement.

Situé dans un quartier défavorisé de [Montevideo](#), le Centre civique de co-gestion culturelle SACUDE a élargi l'accès à la santé, à la culture et aux sports de tou·te·s les citoyen·ne·s, les a impliqué·e·s dans la hiérarchisation des priorités et la gestion et a contribué à l'intégration de la dimension culturelle dans les programmes locaux de santé.



OBJECTIF 04

ASSURER À TOU·TE·S UNE ÉDUCATION ÉQUITABLE, INCLUSIVE ET DE QUALITÉ ET DES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

Cet objectif vise faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et puissent suivre, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit. Il vise également à faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès à l'enseignement supérieur, et à faire augmenter le nombre de jeunes et d'adultes disposant de compétences nécessaires à l'emploi. Parmi les autres aspects abordés se trouvent l'élimination des inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et parvenir à ce que tou·te·s les jeunes et une proportion considérable d'adultes sachent lire, écrire et compter.

La **Cible 4.7** entend faire en sorte que tou·te·s les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits humains, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

»» En quoi la culture est-elle pertinente?

Les programmes pédagogiques de tous les niveaux doivent intégrer des contenus en lien avec la diversité culturelle, l'éducation aux arts, les langues et le rôle des aspects culturels dans le développement durable.

Une approche culturelle, notamment la reconnaissance des langues locales et des compétences pertinentes à l'échelle locale et l'implication des parties prenantes culturelles, doit prévaloir dans l'élaboration des programmes scolaires de tous les niveaux - ce qui s'aligne sur les droits humains et peut contribuer aux objectifs pédagogiques ainsi qu'à la motivation des élèves et aux connexions avec la communauté.

»» Que peuvent faire les villes?

Adopter une stratégie locale reliant la politique éducative et la politique culturelle.

Travailler pour s'assurer que les programmes de l'enseignement primaire et secondaire comprennent l'acquisition de compétences et connaissances culturelles, le dialogue interculturel, la diversité, le patrimoine matériel et immatériel et les droits culturels.

Proposer des activités éducatives pour les environnements formels et non, au sein des installations (ex. : centres culturels, musées, bibliothèques, théâtres, etc.), sites (monuments du patrimoine, sites archéologiques, etc.) et programmes (festivals, initiatives culturelles, etc.) culturels.

Encourager l'implication des artistes et des professionnel·le·s de la culture dans l'éducation, la formation et les autres contextes d'apprentissage, afin de favoriser l'accès et la participation à la vie culturelle des citoyen·ne·s de tous les âges.

Reconnaître le rôle primordial des bibliothèques dans le développement d'une éducation inclusive et équitable et dans l'apprentissage tout au long de la vie, à travers leur soutien aux programmes d'alphabétisation, la mise à disposition d'espaces sûrs d'apprentissage, etc.

» Les villes qui en ont fait une réalité - Exemples

À [Barcelone](#), le projet « Créateur·rice·s en résidence » a permis aux écoles du secondaire de développer des partenariats avec des artistes et groupes créatifs dans un large éventail de disciplines artistiques, qui impliquent les élèves dans les processus créatifs et favorisent l'accès de la culture pour tou·te·s.

L'Arena da Cultura - Programme de formation artistique et culturelle à [Belo Horizonte](#), a fourni un accès à une éducation artistique de qualité dans un large éventail de disciplines à des milliers de citoyen·ne·s et a ouvert la voie à de nouvelles carrières professionnelles dans le domaine de la culture.

À [Bogotá](#), un ensemble d'initiatives ont contribué à permettre l'accès à la culture de dizaines de milliers d'enfant et de jeunes à travers des activités scolaires et extra-scolaires, avec des résultats sociaux et éducatifs positifs.

Sous la bannière L'Art pour grandir, la ville de [Paris](#) propose un large éventail d'opportunités d'accéder aux arts au sein des écoles, bibliothèques, cinémas, conservatoires, musées et autres sites culturels, et qui sont destinées aux enfants et aux jeunes.

Dans le contexte de son projet Ville de culture traditionnelle, [Jeonju](#) a intégré une appréciation de la culture traditionnelle au sein des programmes pédagogiques et d'apprentissage tout au long de la vie, aidant ainsi les enfants et les adultes à comprendre l'importance des monuments traditionnels, du patrimoine immatériel et des autres ressources culturelles.

L'expérience de plusieurs villes ayant intégré une approche interculturelle à leurs politiques et programmes éducatifs, notamment **Cascais, Getxo, Haïfa, Limassol, Neuchâtel, Patras, Portimão, Reykjavik et Donostia/Saint-Sébastien**, ont été promues dans le cadre du [Programme Cités Interculturelles](#) du Conseil de l'Europe.



OBJECTIF 05

PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

Cet objectif vise à éliminer toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles et autres pratiques préjudiciables aux femmes et aux filles dans la vie publique et la vie privée. L'objectif entend également veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité. En outre, il se fixe pour cible d'assurer l'accès de tou·te·s aux soins de santé sexuelle et reproductive et faire en sorte que chacun·e puisse exercer ses droits en matière de procréation.

L'UNESCO a publié un article sur l'égalité des genres et la culture : « [Égalité des genres : patrimoine et créativité](#) » en 2014, dans le contexte des préparatifs à l'Agenda 2030. Le document répond à l'urgence de davantage de

débat, de recherche, et de sensibilisation à l'égalité des genres et au besoin d'égalité dans les droits culturels, dans les responsabilités et dans les opportunités pour chaque personne de développer son plein potentiel, quel que soit son sexe.

Le rapport met en avant l'approche de l'UNESCO dans la promotion de l'égalité des genres, étayée par le cadre international des droits humains. Le rapport se fonde sur un engagement envers les droits culturels et la diversité culturelle, avec un accent mis sur le patrimoine et la créativité comme catalyseurs pour tou·te·s les personnes, malgré l'usage réitéré des traditions, religions ou normes sociales pour justifier la violation des droits humains ou leur limitation, en particulier pour les filles et les femmes.

Le patrimoine est associé à des valeurs sociales développées dans le temps, l'identification, la préservation et la transmission du patrimoine sont donc le résultat d'un choix, bien souvent partial. Le genre doit être pris en compte afin de veiller à une représentation plurielle et diversifiée des sites et des pratiques de par le monde. Comme le montrent les rapports, le manque de sensibilisation au genre dans la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel à l'échelle locale et mondiale (par exemple dans le cadre des listes dérivant de la Convention du patrimoine mondial de 1972 et la Convention sur le patrimoine culturel immatériel de 2003) pose d'énormes défis qui doivent être abordés par tous les gouvernements locaux, régionaux et nationaux ainsi que par la communauté internationale.

De même, la priorité devrait être accordée au sein du développement durable à la situation des femmes et des filles dans le domaine de la créativité : il faut inclure la reconnaissance de

la discrimination culturelle et historique à l'encontre des femmes souhaitant s'engager pleinement dans le processus créatif, et ce dans différentes disciplines culturelles tels que le cinéma, le théâtre ou le spectacle vivant. Aux côtés des stéréotypes, de la stigmatisation et du sexisme, une autre barrière invisible dont souffrent les femmes et qu'il faut combattre est le manque d'information, données et analyses sexospécifiques.

Comme le soulignait Farida Shaheed, Rapporteuse spéciale de l'ONU de l'époque dans le domaine des droits culturels : *« il est grand temps que le paradigme d'une culture comme obstacle aux droits des femmes évolue vers une culture garantissant les droits culturels des femmes et des filles. »* Et l'on ne peut y parvenir que si la culture est perçue comme composante intrinsèque de la société, qui imprègne tous les types de relations humaines au cours de la vie, y compris celles basées sur le pouvoir, qu'elles soient ou non visibles et reconnues.

» En quoi la culture est-elle pertinente ?

L'égalité des genres doit également être respectée dans la vie culturelle : les opportunités pour les femmes et les filles de prendre part à la vie culturelle et mener leurs propres projets et organisations dans ce domaine doivent être élargies.

Davantage de visibilité et de reconnaissance doivent être données aux pratiques culturelles entreprises principalement par les femmes et les filles.

Des récits abordant la discrimination de genre ou qui montrent l'importance du rôle des femmes et des filles dans la vie culturelle s'avèrent plus que nécessaires.

» Que peuvent faire les villes ?

Intégrer une dimension de genre à la politique culturelle et une dimension culturelle aux politiques encourageant l'égalité et s'attaquant à la discrimination de genre.

Prendre des mesures pour éviter la discrimination de genre et toutes les formes de violence et de pratiques préjudiciables aux femmes et aux filles dans les activités culturelles.

Veiller à ce que les voix des femmes reçoivent autant de place et de visibilité dans les médias locaux.

S'assurer que les programmes culturels et les organisations recevant un appui public pratiquent l'égalité des genres.

» Les villes qui en ont fait une réalité - Exemples

À [Ramallah](#), la décentralisation de la politique culturelle, qui a suscité une meilleure compréhension de l'importance de la culture dans la gouvernance locale et le développement durable, a prêté une attention particulière à l'implication des femmes et des filles dans les activités participatives et les activités culturelles.

À [Rosario](#), le centre artistique « el Obrador » propose des opportunités créatives aux groupes vulnérables et a développé un éventail de programmes permettant aux femmes de produire leurs propres œuvres et récits.

Le travail de l'organisation [WEAVE](#) (*Women's Education for Advancement and Empowerment* dont l'acronyme signifie aussi « tisser ») en Birmanie comprend des offres d'emploi sûres pour les femmes dans le domaine de l'artisanat traditionnel.



OBJECTIF 06

GARANTIR L'ACCÈS DE TOU·TE·S À DES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT GÉRÉS DE FAÇON DURABLE

Cet objectif vise à assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable mais aussi l'accès de tou·te·s, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable. L'amélioration de la qualité de l'eau, une utilisation plus efficace des ressources hydriques et la protection et le rétablissement des écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, forêts, zones humides, rivières, aquifères et lacs sont des questions abordées par cet objectif.

» En quoi la culture est-elle pertinente ?

Certains éléments du savoir traditionnel peuvent apporter des enseignements vers un usage plus approprié et durable des écosystèmes liés à l'eau.

» Que peuvent faire les villes ?

Reconnaître explicitement au sein des politiques culturelles locales les connexions entre la culture et la durabilité environnementale, notamment l'utilisation durable des ressources.

Explorer le potentiel des installations, événements et activités culturelles comme contextes où sensibiliser à la pénurie d'eau et à l'usage durable des écosystèmes liés à l'eau.

» Les villes qui en ont fait une réalité - Exemples

À Puno, une ville située sur les rives du lac Titicaca, le Festival Hamuy Cocha favorise le respect et le compromis envers les ressources hydriques mondiales, avec notamment la préservation des écosystèmes qui donnent naissance aux rivières, aux lacs et aux lagons.

Dans le Val-de-Marne, le Festival de l'OH ! entend reconquérir une zone composée de rivières et de ruisseaux, encourager au respect des ressources naturelles et des biens communs, et sensibiliser les citoyen·ne·s aux impacts de leur comportements sur la préservation et la durabilité de l'écosystème aquatique.

Le Nile Project est une initiative internationale impliquant, entre autres, des universités, décideurs politiques et musicien·ne·s, et qui participe de la compréhension du Nil comme écosystème partagé entre les communautés des 11 pays qui composent son bassin, à travers, entre autres là aussi, un dialogue musical.



OBJECTIF 07

GARANTIR L'ACCÈS DE TOU·TE·S À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE

Cet objectif vise à garantir l'accès de tou·te·s à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable, à accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial, et à multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique. La coopération internationale et l'amélioration de la technologie sont également identifiées comme étapes au service de cet objectif.

»» En quoi la culture est-elle pertinente ?

Les facteurs culturels, souvent sans le savoir, étayent les modèles de production et de consommation d'énergie.

Les acteur·rice·s créatif·ve·s peuvent être impliqué·e·s dans l'élaboration d'activités éducatives et de sensibilisation sur la production et la consommation d'énergie.

»» Que peuvent faire les villes ?

Explorer le potentiel des processus créatifs pour développer de nouvelles approches de la production et de la consommation d'énergie.

Demander aux organisations culturelles recevant de l'aide publique d'évaluer leur impact sur l'environnement et mener des activités de sensibilisation sur la durabilité environnementale.

»» Les villes qui en ont fait une réalité - Exemples

Un [rapport](#) élaboré par la Fédération Internationale des Associations et Institutions de Bibliothèques (IFLA) décrit comment les bibliothèques de Croydon, Derby et autres villes du Royaume-Uni permettent à leurs usager·ère·s d'emprunter des boîtiers pour voir quels appareils électriques consomment le plus, ce qui leur permet d'en changer et de diminuer leur consommation d'énergie.

La [Machine de Newton](#) est une intervention participative et artistique développée par Eday, qui a donné naissance à un prototype stockant de l'énergie produite de façon durable et respectueuse de l'environnement.



OBJECTIF 08

PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOU-TE-S

Cet objectif implique de réussir à maintenir un taux de croissance économique par habitant·e, en parvenant à un niveau élevé de productivité économique, avec la promotion de politiques axées sur le développement qui favorisent la création d'emplois décents et l'entrepreneuriat. Parmi les autres questions abordées par cet objectif : parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisé·e·s et sans emploi ni formation, et l'éradication du travail forcé et la protection des droits des travailleur·se·s.

La **Cible 8.3** fait référence à la promotion des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

La **Cible 8.9** aborde le besoin d'élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.

»» En quoi la culture est-elle pertinente ?

Les secteurs culturels et créatifs ont le potentiel d'être des domaines d'emplois inclusifs, durables et équitables, dans la mesure où sont garanties les bonnes conditions de travail, dans le respect des droits humains internationaux.

Les aspects culturels peuvent être intégrés aux stratégies concernant le tourisme, tout en veillant à ce que ceci n'implique pas la décontextualisation des identités, activités et ressources culturelles, et que les bénéfices qui en découlent sont réinvestis dans les activités culturelles.

»» Que peuvent faire les villes ?

Explorer le potentiel des secteurs culturels et créatifs pour contribuer à créer des emplois inclusifs, durables et équitables.

Veiller à ce que le modèle de tourisme local soit durable, équilibré entre la ville et la région, connecté aux communautés locales et interagisse avec les écosystèmes culturels.

Inclure les connaissances, compétences et emplois culturels dans les programmes d'insertion professionnelle.

Soutenir la mobilité internationale des artistes et professionnel·le·s de la culture, pour améliorer ainsi leurs opportunités d'emploi.

Analyser régulièrement les contributions effectuées par les secteurs culturels publics, civils et privés à l'économie locale, y compris leur impact direct ou indirect sur la création d'emplois ainsi que sur la façon dont les jeunes, les hommes, les femmes et les groupes défavorisés y sont représentés.

Prendre des mesures pour s'assurer de conditions adéquates de travail et de rémunération des professionnel·le·s de la culture.

» Les villes qui en ont fait une réalité - Exemples

À [Cesis](#), la stratégie « La culture pour une croissance durable » vise à améliorer la qualité de vie de ses citoyen·ne·s via la culture, en capitalisant sur le patrimoine culturel local, en incluant les liens entre consolidation des collectivités, tourisme culturel durable et innovation sociale et économique.

Dans la région d'[Abitibi-Témiscamingue](#), le projet CULTURAT est un processus participatif qui implique les gouvernements locaux et la société civile, notamment les communautés indigènes, et qui fait participer les citoyen·ne·s à la définition des priorités et a contribué à améliorer la qualité de vie à travers la promotion d'un tourisme culturel durable.

À [Bilbao](#) les stratégies de développement local ont reconnu l'importance que revêtent les activités, les infrastructures et parties prenantes culturelles pour contribuer à une meilleure qualité de vie et à la transformation économique et sociale, avec des impacts clairs sur l'emploi et l'attractivité touristique.

Une vision à long terme de la culture et du développement durable a permis à [Yarra Ranges](#) d'améliorer les perspectives économiques pour les artistes et les entreprises créatives et de renforcer la zone comme attraction touristique, tout en tenant compte de la préservation du patrimoine naturel et culturel et avec l'implication des communautés locales.

Dans la « zone urbaine sensible » de Hautepierre à [Strasbourg](#), un site spécialisé dans les technologies numériques propose aux jeunes de se former à l'expression et création numériques et contribue à élargir leurs possibilités d'emploi.

La promotion du tourisme autour du patrimoine culturel à [Nevşehir](#) s'appuie sur l'implication active de la communauté locale, notamment des chercheur·se·s volontaires du domaine de la culture et de l'histoire, mais aussi des professeur·e·s et citoyen·ne·s plus âgé·e·s qui font part de leurs propres expériences et connaissances.

[Ségou](#) a développé un éventail d'activités sous la bannière de « ville créative », qui ont contribué à consolider l'économie locale à travers des emplois dignes dans les secteurs culturels et créatifs, tout en rehaussant l'estime de soi et l'identité locale.

À [Kanazawa](#), les politiques ont favorisé les synergies entre les artisan·e·s locaux·les et les autres domaines créatifs, combinant ainsi la tradition, l'innovation et les nouvelles technologies et en renforçant le développement économique autour de la culture traditionnelle.

Plusieurs gouvernements locaux et régionaux, notamment **Marseille, la région Île-de-France, la région des Pouilles et La Valette**, ont contribué à des projets facilitant la mobilité internationale des artistes, en partenariat avec le [Fonds Roberto Cimetta](#).

La plateforme internationale [Sound Diplomacy](#) fournit de la recherche et des conseils aux villes afin d'explorer le potentiel des écosystèmes de musique locaux dans le développement économique et culturel.

Le [Réseau des Villes Créatives de l'UNESCO](#) promeut la coopération entre les villes ayant identifié la créativité comme facteur stratégique pour le développement urbain durable et qui peuvent échanger leur expertise autour de 7 domaines créatifs (artisanat et art populaire ; design ; films ; gastronomie ; littérature ; musique ; et arts numériques).



OBJECTIF 09

BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOU-TE-S ET ENCOURAGER L'INNOVATION

Cet objectif aborde la mise en place d'une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente privilégiant l'accès universel financièrement abordable et équitable; l'industrialisation durable et inclusive; ainsi que l'encouragement à l'innovation et l'augmentation du nombre de personnes travaillant dans le secteur recherche-développement.

» En quoi la culture est-elle pertinente ?

Les infrastructures culturelles, en fournissant un accès abordable et équitable et des possibilités de participer à la vie culturelle, font partie des infrastructures de qualité, fiables, durables et résilientes, devant être à la disposition de tou·te·s.

Les artistes et les professionnel·le·s de la création peuvent être impliqués dans les processus destinés à la recherche, au développement et à l'innovation dans un large éventail de domaines industriels.

» Que peuvent faire les villes ?

Garantir l'existence et l'accessibilité d'un éventail d'installations, espaces et sites culturels dédiés à la formation, à la création et à la production de la culture, ex. : écoles d'art, de musique, musées, centres du patrimoine, centres culturels, festivals, maisons de la danse, auditoriums, bibliothèques, etc.

Veiller à la disponibilité de différents mécanismes de financements pour les projets culturels à but non lucratif, tels que les micro-crédits, le capital-risque, ou les programmes de parrainage ou de mécénat.

Promouvoir les partenariats entre les acteur·rice·s culturel·le·s et les entreprises, par exemple, au travers de modèles d'innovation et de transfert des connaissances (résidences).

Analyser et promouvoir la compréhension des relations existantes entre processus culturels de base et innovation sociale.

» Les villes qui en ont fait une réalité - Exemples

À [Mexico](#), les Fabriques des arts et métiers (FARO) sont une nouvelle génération d'infrastructures culturelles en périphérie de la ville, reliées aux stratégies d'éducation, de participation citoyenne, d'inclusion sociale et de création d'emplois.

À [Roulers](#), ARhus est un centre de culture libre, une nouvelle forme de bibliothèque en lien avec un large éventail de stratégies locales, qui comprennent la promotion de l'innovation et des connaissances via, entre autres, la coopération avec les entreprises locales.

À [Linz](#), le projet Open Commons donne aux citoyen·ne·s un accès ouvert et responsable aux données, notamment des ressources culturelles, en s'appuyant sur la conviction que le savoir peut être multiplié lorsqu'il est partagé, et que l'innovation peut émerger à travers la collaboration entre les entreprises, la science et les organisations culturelles et autres.

Le Centre culturel municipal de [Byblos](#) fournit un accès à un éventail de services culturels et éducatifs pour les enfants, les jeunes et les adultes, garantissant ainsi un apprentissage tout au long de la vie, qui répond aux besoins des habitant·e·s et leur permet d'accroître leurs connaissances. Le centre a été classé 2ème au Liban par son dynamisme et la qualité de ses services.

L'investissement réalisé par [Kazan](#) dans l'amélioration de l'environnement culturel local et la disponibilité des installations culturelles a contribué à une augmentation dans les tendances de participation à la vie culturelle, en particulier chez les enfants et les jeunes.

Le « programme Métropole culturelle » de [Wuhan](#) implique d'importants investissements dans l'amélioration des bibliothèques, musées, centres artistiques et autres installations culturelles, et met un accent particulier sur l'élargissement des opportunités pour les enfants, les jeunes, les personnes âgées et les personnes défavorisées, entre autres.



OBJECTIF 10

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

Cet objectif appelle à réduire les inégalités de revenus ainsi que celles liées à l'âge, au sexe, au handicap, à la race, à l'appartenance ethnique, à la religion ou statut économique ou autre au sein d'un même pays. Ceci suppose l'élimination des lois, politiques et pratiques discriminatoires et l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates qui promeuvent celles qui font parvenir à une plus grande égalité. L'objectif aborde également les inégalités entre pays, notamment en termes de représentation (faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions), migrations (politiques migratoires planifiées et bien gérées) et assistance au développement.

» En quoi la culture est-elle pertinente ?

La participation culturelle peut contribuer à autonomiser et promouvoir l'inclusion de toutes les populations, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

Les artistes et les professionnel·le·s de la création peuvent être impliqué·e·s dans la conception et la présentation de discours faisant entendre la voix des pays en développement-

Toutes les approches des migrations doivent inclure une dimension culturelle et le dialogue interculturel.

» Que peuvent faire les villes ?

Intégrer au sein de la politique culturelle des objectifs en lien avec la capacité des personnes à créer, produire et diffuser leurs propres expressions culturelles, en prêtant une attention particulière aux groupes et individus les plus défavorisés.

Reconnaître et célébrer la diversité culturelle comme objectif des politiques culturelles.

Intégrer le dialogue interculturel et la participation active à la vie culturelle comme éléments des politiques et programmes en lien avec les migrations, l'accueil de réfugié·e·s et les déplacements internes.

Exiger que les institutions culturelles recevant des aides publiques mènent des programmes incluant les groupes défavorisés et les mènent dans les zones les plus difficiles (en termes de pauvreté ou d'exclusion) du territoire.

Garantir l'accessibilité de tou·te·s (individus en situation de handicap compris) aux équipements et aux espaces culturels.

Promouvoir la coopération intergénérationnelle à travers la culture.

Analyser régulièrement les obstacles entravant l'accès et la participation des citoyen·ne·s à la vie culturelle.

» Les villes qui en ont fait une réalité - Exemples

La Charte de coopération culturelle adoptée par la ville de [Lyon](#) et une grande variété de parties prenantes locales ont contribué à permettre une participation active de tou·te·s à la vie culturelle, ce qui a fait aboutir à la réduction des inégalités sociales, à davantage de cohésion sociale, à la visibilité de la diversité culturelle et à une meilleure adaptation des services publics.

À [Medellin](#), la politique culturelle locale compte parmi ses objectifs spécifiques la promotion du respect de la différence et l'inclusion de tou·te·s à la vie culturelle, avec des programmes abordant spécifiquement l'égalité des sexes et la reconnaissance des droits culturels des groupes vulnérables (communautés afro-colombiennes et indigènes, enfants, personnes âgées, personnes déplacées dans le pays, etc.).

La Charte culture et solidarité d'[Angers](#) réunit les acteur·rice·s culturel·le·s et sociaux·les, avec l'objectif commun de permettre aux personnes souffrant de difficultés financières ou d'isolement ou défavorisées, de se sentir de véritables citoyen·ne·s, à travers la découverte de différentes formes d'art et de culture.

À [Rio de Janeiro](#), le programme « Actions Locales » (*Ações Locais*) a permis d'accroître la disponibilité des activités culturelles dans des zones recevant traditionnellement moins de soutien de la part du gouvernement, et a contribué à renforcer les quartiers en périphérie et leur développement local.

La Maison d'échanges entre les populations à [Nilüfer](#) fournit un espace pour la préservation, la visualisation et l'échange de souvenirs et du patrimoine des différentes communautés qui composent la ville.

L'approche de médiation culturelle développée par [Montréal](#) favorise l'engagement des artistes et des professionnel·le·s de la culture pour encourager l'accès et la participation active de tou·te·s les citoyen·ne·s à la vie culturelle.

La fête de *La Carrera del Gancho* à [Saragosse](#) promeut une approche intégrale à la rénovation des quartiers, à travers l'engagement actif des citoyen·ne·s dans les activités culturelles et un espace pour la collaboration intergénérationnelle et interculturelle.



OBJECTIF 11

FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOU·TE·S, SÛRS, RÉILIENTS ET DURABLES

Il s'agit ici de l'objectif dédié au développement durable dans les villes. Cet objectif vise à garantir l'accès à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable et des systèmes de transports pour tou·te·s. Il aborde également la nécessité de renforcer l'urbanisation durable pour tou·te·s, améliorer la résilience urbaine dans le contexte des catastrophes et réduire l'impact environnemental des villes.

La **Cible 11.4** établit de redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial.

La **Cible 11.7** fait référence à la garantie d'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.

» En quoi la culture est-elle pertinente?

Les villes regorgent de sites et éléments du patrimoine culturel matériel et immatériel qui jouent un rôle dans le développement durable local - en effet, les aspects culturels sont fondamentaux pour favoriser le développement durable local.

Les espaces verts et publics peuvent permettre le développement des activités culturelles et doivent être rendus accessibles à tou·te·s.

Les techniques de construction traditionnelle et les savoirs et matériaux qui y sont liés peuvent éclairer les approches de la rénovation des édifices existants et la conception de nouveaux bâtiments.

Les facteurs culturels informent les comportements dans les villes, dans les domaines tels que le transport et la mobilité, les utilisations de l'environnement, etc.

» Que peuvent faire les villes?

Adopter des politiques concernant la protection du patrimoine culturel dans sa dimension matérielle comme immatérielle.

Promouvoir la compréhension selon laquelle la culture joue un rôle dans le développement durable local, à travers un bon renforcement des capacités, la conception de politiques adéquates, la mise en œuvre et l'évaluation appropriées, etc.

Allouer les bonnes ressources humaines, techniques et financières pour les politiques culturelles locales, alignées sur la compréhension de la culture comme étant fondamentale à la réalisation du développement durable local.

Maintenir un inventaire mis à jour du patrimoine culturel et naturel local (matériel et immatériel), et établir des mécanismes pour sa préservation et conservation, conformément aux standards internationaux.

Favoriser l'usage d'un « guide de référence » sur l'évaluation des impacts culturels au sein des politiques d'aménagement urbain.

Adopter des mesures promouvant le rôle de la culture dans la rénovation des centres historiques et dans les plans de développement régional, des quartiers et des districts.

Reconnaître l'espace public (par exemple, les rues, places, et autres espaces communs de la ville) comme une ressource clef pour l'interaction et la participation culturelle.

Veiller à ce que les programmes de renforcement des capacités abordent la planification urbaine durable, les transports et la mobilité, et que les autres domaines liés intègrent la dimension culturelle, par exemple des activités de formation élaborées par les associations de gouvernements locaux et les agences de développement.

Avoir conscience du risque que les installations et acteur·rice·s culturel·le·s renforcent le processus de gentrification et prendre des mesures pour réguler ce processus.

» Les villes qui en ont fait une réalité - Exemples

À [Beit Sahour](#), la redynamisation de la Vieille ville historique et de son patrimoine a servi de base aux politiques contribuant à l'identité locale, au tourisme durable, à la promotion des industries culturelles et à la participation de la communauté à la vie culturelle.

La ville de [Cuenca](#) a adopté des politiques très efficaces pour la protection et la promotion de toutes les dimensions du patrimoine culturel, matériel et immatériel, et les a intégrées à d'autres approches du développement durable notamment dans les politiques d'aménagement urbain.

À [Buenos Aires](#), les politiques culturelles locales ont exploré en profondeur les implications du patrimoine culturel matériel et immatériel, avec des mesures adoptées pour le protéger, innover dans les modèles de gestion, identifier de nouvelles formes de patrimoine et relier tout ceci aux autres domaines du développement urbain durable.

À [Lisbonne](#), une palette de mesures incluant la « Galerie d'art urbain » a contribué à l'amélioration de l'espace public, à sa confirmation en tant qu'environnement pour l'expression et la participation culturelles, et à la reconnaissance transversale des expressions culturelles émergeant des villes, notamment l'art urbain.

À [Ratisbonne](#), le plan de gestion de Ville du patrimoine mondial fait correspondre le paysage urbain historique aux demandes contemporaines, implique activement les citoyen·ne·s et a contribué à intégrer le patrimoine culturel à l'aménagement urbain, au développement économique, au tourisme et autres domaines.

Le projet de conservation du patrimoine de Población à [Makati](#) s'appuie sur les ressources historiques et culturelles du patrimoine de la région afin de rehausser la fierté de ses habitant·e·s et s'attaquer aux défis économiques et sociaux, mais aussi aux opportunités de développement urbain.

Le Plan directeur 2030 du gouvernement métropolitain de [Séoul](#) et sa Charte de planification urbaine célèbrent l'histoire, la culture et le paysage, en incluant la préservation du patrimoine, la promotion des usages créatifs du patrimoine matériel et immatériel de la ville et l'amélioration des installations culturelles.

La Politique sur les arts, la culture et les secteurs créatifs de [Cape Town](#) fournit un cadre qui relie les aspects culturels à un grand éventail de domaines politiques, notamment le développement économique, la coexistence harmonieuse entre les communautés et l'aménagement urbain.

À [Hoi An](#), la politique culturelle locale a cherché à intégrer la préservation du patrimoine dans des objectifs locaux plus élargis, notamment ceux qui visent à protéger l'environnement, favoriser l'aménagement urbain intégré et veiller à ce que le tourisme soit inclusif et durable.

Pendant dix ans, les politiques culturelles de [Surakarta \(Solo\)](#) ont cherché à intégrer la culture dans tous les aspects de la vie publique. Ceci a mené à une plus grande reconnaissance et préservation des expressions culturelles, artistes et artisan·e·s.

La politique culturelle de [Tunis](#) a mis l'accent, entre autres, sur la préservation du patrimoine matériel et immatériel, en intégrant une dimension culturelle à tous les processus de régénération urbaine et en redynamisant l'image de la vieille ville comme centre urbain de Tunis.

En [Angleterre et au Pays de Galles](#), la [Section 106 de la Loi sur l'aménagement des zones urbaines et rurales](#) prévoit l'établissement d'accords entre gouvernements locaux et promoteurs privés pour la proposition de contributions pour compenser les impacts provoqués par la construction et les autres développements urbains. Ces contributions peuvent être utilisées, entre autres, pour établir ou améliorer les installations culturelles.

Le forum international [Creative Mobilities](#) contribue à mieux comprendre comment les facteurs culturels façonnent et peuvent transformer les schémas de mobilité dans les villes, notamment dans les usages des transports publics et des espaces publics.

Le [Conseil international des monuments et des sites \(ICOMOS\)](#) a développé [une palette d'outils et de recommandations](#) destinés à contribuer à la mise en œuvre de la Cible 11.4 sur le renforcement d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial.



OBJECTIF 12

ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

Cet objectif vise à promouvoir des modes de consommation et de production durables, la gestion durable et l'utilisation efficace des ressources naturelles et la gestion écologique des produits chimiques. D'autres mesures relatives à cet objectif sont la réduction des déchets et l'information et la sensibilisation aux comportements et pratiques durables.

La **Cible 12.b** aborde la mise au point et l'utilisation d'outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux.

»» En quoi la culture est-elle pertinente ?

Les produits traditionnels et locaux adéquats à la consommation et à la production durables doivent être reconnus et mis en valeur.

»» Que peuvent faire les villes ?

Inclure l'histoire et la culture dans les directives et initiatives promouvant la consommation et la production de produits locaux.

Reconnaître la gastronomie utilisant les produits locaux comme élément constitutif de la culture locale.

Faciliter et promouvoir les initiatives citoyennes pour l'utilisation durable des espaces publics, en particulier ceux qui sont liés aux nouvelles pratiques de jardinage et autres exemples d'innovation socio-écologique.

»» Les villes qui en ont fait une réalité - Exemples

À [Chefchaouen](#), l'une des villes ayant promu la reconnaissance de la diète méditerranéenne comme élément du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, les politiques locales mettent en avant l'importance des arts culinaires, aidant ainsi les citoyen·ne·s à mettre leur identité en valeur, tout en renforçant le développement économique inclusif liés aux produits locaux et en soutenant le tourisme local.

Dans le cadre de son Plan municipal de la culture, la ville de [Florianópolis](#) a adopté des mesures pour encourager à la réinterprétation de la cuisine traditionnelle, avec la reconnaissance de la valeur des produits locaux tout en intégrant des éléments contemporains, ce qui contribue à la fois au développement économique et au développement social inclusif.

Les Foires dominicales des cultures de [La Paz](#) visent à démocratiser l'accès aux expressions et événements culturels produits en local, notamment l'artisanat, la gastronomie et les arts, tout en élargissant les opportunités pour les initiatives et entreprises créatives locales et en promouvant la récupération des espaces publics urbains pour l'usage des citoyen·ne·s, les loisirs sains et le bénéfice de la communauté.

Le Centre culinaire MUSEM de [Gaziantep](#) contribue à maintenir vivante la gastronomie locale, en la considérant comme faisant partie du patrimoine immatériel, et en la faisant connaître à un public plus élargi. L'identité locale et la cohésion sociale s'en voient alors renforcées.



OBJECTIF 13

PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

Cet objectif vise à renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat, intégrer les mesures contre le changement climatique à toutes les politiques et stratégies et améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles dans ce domaine.

» En quoi la culture est-elle pertinente ?

Il existe des liens entre les activités culturelles, les savoirs traditionnels et les pratiques environnementales durables, et ces liens doivent être explorés et encouragés.

Des professionnel·le·s de la création peuvent être impliqué·e·s dans les activités de sensibilisation au changement climatique.

» Que peuvent faire les villes ?

Reconnaître explicitement au sein des politiques culturelles les connexions entre la culture et la durabilité environnementale, notamment les inquiétudes face aux changements climatiques, la résilience et l'utilisation durable des ressources.

Établir un groupe de travail ou une task force pour relier le travail des départements de la culture et de l'environnement des gouvernements locaux.

Impliquer les artistes et les professionnel·le·s de la culture lors de l'élaboration des stratégies et programmes pour favoriser l'adaptation aux changements climatiques.

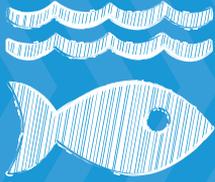
» Les villes qui en ont fait une réalité - Exemples

À [Dakar](#), le projet d'École des communs vise à utiliser la créativité collective pour aborder les problèmes urbains, notamment à travers la rénovation des espaces publics sous la forme de jardins urbains, l'engagement citoyen et la création d'emplois dans le domaine de l'écologie.

À [Banda Aceh](#), des efforts déployés suite au tsunami de 2004 ont abordé le patrimoine culturel, en incluant de la recherche et de la conservation, ainsi que le renforcement des capacités et la sensibilisation du public, afin de veiller à ce que les monuments et éléments du paysage urbain de valeur ne soient pas détruits lors du processus de reconstruction.

À [Chicago](#), le projet « Sentinelle environnementale » était une œuvre d'art de surveillance climatique composée de 453 arbres indigènes en fleurs, sensibles à la température, et qui entendait engager les citoyen·ne·s et les scientifiques dans la compréhension des microclimats locaux et des effets des changements climatiques.

Certaines organisations, comme [Julie's Bicycle](#) et [COAL](#), conseillent, soutiennent et fournissent des outils pratiques aux organisations culturelles, aux villes et autres parties prenantes intéressées pour réduire les émissions de carbone et favoriser l'adaptation aux changements climatiques au sein du secteur culturel.



OBJECTIF 14

CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet objectif vise à contribuer à la prévention et à la réduction de la pollution des océans, à la gestion durable et à la protection des écosystèmes marins et côtiers et à la réduction de l'acidification des océans. Il aborde également le besoin de mettre un terme à la surpêche pour préserver les zones côtières et marines et pour faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines.

» En quoi la culture est-elle pertinente ?

Certaines traditions culturelles sont en lien avec la préservation durable des écosystèmes marins et côtiers et doivent être identifiées et consolidées.

» Que peuvent faire les villes ?

Considérer explicitement la notion de « paysage » au sein de leurs politiques, et intégrer les aspects naturels et culturels du développement.

Reconnaître et préserver les pratiques culturelles, traditions et récits liés aux utilisations durables des océans, mers et ressources marines, notamment à travers l'établissement d'instituts spécialisés (ex. : écomusées, musées maritimes, etc.) et autres initiatives.

» Les villes qui en ont fait une réalité - Exemples

L'Écomusée de [Ha Long](#), installé au cœur d'un site unique de par ses caractéristiques géomorphologiques, naturelles, ses écosystèmes et sa biodiversité, réunit appréciation du paysage et du patrimoine et mesures de protection de l'environnement naturel, et a établi un Centre culturel flottant au cœur d'un petit village de pêcheur·se·s.

Dans la province de [Jeju](#), la culture des *haenyeo* (femmes plongeuses) peut être considérée comme une méthode respectueuse de l'environnement conservant des pratiques de pêche durable, enracinées dans les savoirs traditionnels, mais aussi comme une pratique qui a contribué à l'amélioration du statut des femmes au sein de la communauté.



OBJECTIF 15

PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES TERRES ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Cet objectif entend garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce, des zones humides, des montagnes et des zones arides, lutter contre la désertification et réduire la dégradation des habitats naturels. D'autres cibles font référence au partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques, l'urgence de mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées, et l'intégration de la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale et locale.

» En quoi la culture est-elle pertinente ?

Les facteurs culturels liés à la préservation des écosystèmes terrestres, qui incluent les savoirs locaux et traditionnels correspondants, doivent être intégrés à la conception, mise en œuvre et évaluation des politiques et programmes dans ce domaine.

» Que peuvent faire les villes ?

Reconnaître l'importance culturelle des espaces naturels, à travers des programmes spécifiques.

Développer des initiatives qui favorisent la préservation et le transfert des savoirs traditionnels et des pratiques appartenant au patrimoine immatériel, en lien avec la gestion et l'utilisation durables des écosystèmes terrestres.

» Les villes qui en ont fait une réalité - Exemples

À [Gabrovo](#), plusieurs mesures ont été adoptées pour encourager le transfert de savoirs des communautés rurales aux zones urbaines, notamment le projet « Bienvenue au Village », qui *permet aux enfants d'apprendre des personnes âgées vivant dans les zones rurales*.

[Baie-Saint-Paul](#), une commune d'art et de patrimoine traversée par deux rivières et faisant partie de la Réserve de biosphère de Charlevoix, a adopté un Agenda 21 qui réunit les quatre piliers du développement durable, et inclut une compréhension des liens entre vitalité culturelle et protection de l'environnement.

À [Kaunas](#), le Projet Cabbage Field Šančiai a permis l'exercice des droits culturels lors de la récupération d'une parcelle de terrain via un processus participatif d'initiative citoyenne, au cours duquel les arts et la culture ont contribué à transformer le territoire et sensibiliser à la richesse des plantes et des arbres de la zone, entre autres objectifs.



OBJECTIF 16

PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET INCLUSIVES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOU·TE·S À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES À TOU·TE·S

Cet objectif vise à réduire nettement toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés, mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence dont sont victimes les enfants, promouvoir l'état de droit, garantir à tou·te·s un égal accès à la justice, et réduire les flux financiers illicites et le trafic d'armes. Il vise aussi à réduire nettement la corruption, à mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes et à renforcer la participation des pays en développement dans la gouvernance au niveau mondial.

La **Cible 16.4** appelle à la récupération et à la restitution des biens volés.

La **Cible 16.7** entend faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

La **Cible 16.10** exige l'amélioration de l'accès public à l'information et la protection des libertés fondamentales.

Toutes ces cibles ont des implications spécifiques dans le domaine de la culture, comme expliqué précédemment.

» En quoi la culture est-elle pertinente ?

Les biens culturels volés doivent être restitués aux communautés correspondantes.

Les citoyen·ne·s doivent être en mesure de participer à la conception, mise en œuvre et évaluation des politiques et programmes culturels.

Les installations culturelles, notamment les bibliothèques et les centres de connaissances, favorisent l'accès à l'information.

Les stratégies qui visent à réduire la violence et à promouvoir la paix doivent intégrer une composante culturelle.

» Que peuvent faire les villes ?

Placer les droits culturels au centre des politiques locales, éclairant ainsi la conception, mise en œuvre et évaluation des politiques, programmes et installations, etc.

Tenir compte et reconnaître le potentiel de la culture dans les stratégies de prévention et résolution de conflits locaux.

Veiller à l'accès à une information libre et plurielle, notamment via des médias locaux pluriels.

S'engager à la protection et à la promotion de la liberté d'expression artistique, au niveau local comme international, en offrant par exemple asile aux artistes et professionnel·le·s de la culture menac·e·s.

Établir des forums politiques culturels publics (conseils locaux de la culture), impliquant les organes publics, privés et de la société civile et les citoyen·ne·s, avec

pour but de discuter, fixer les priorités et effectuer un suivi des politiques culturelles locales.

Garantir que les institutions culturelles qui reçoivent un soutien public rendent compte et évaluent de manière transparente le service public qu'elles réalisent.

Reconnaître le rôle important des organisations de la société civile et des réseaux comme parts d'une gouvernance plurielle de la culture et garantir l'existence d'un environnement porteur pour son développement.

Les associations nationales des municipalités et les villes doivent également demander à leurs gouvernements nationaux respectifs de créer un volet « politique culturelle » et inclure un processus d'évaluation des impacts culturels aux programmes nationaux de mise en œuvre des ODD.

» Les villes qui en ont fait une réalité - Exemples

À [Concepción](#), un processus de consultation exhaustif comprenant des débats et des entretiens individuels, impliquant plus de 3000 personnes, a mené à l'adoption du Plan stratégique culturel de la ville, dans le respect de l'objectif de la ville d'établir une nouvelle vision commune pour un développement durable sur le long terme. Les espaces de participation ont été maintenus par la suite, afin de superviser et contribuer à la mise en place d'activités.

Suite à une tragédie ferroviaire de grande ampleur, [Lac Mégantic](#) a dû se reconstruire et se réinventer. Les citoyen·ne·s et les institutions locales ont saisi cette opportunité pour établir un nouveau modèle horizontal et participatif de gouvernance, avec une grande implication de la part des citoyen·ne·s et des associations, et qui a reconnu la culture comme un aspect fondamental de la qualité de vie.

À [Busan](#), le Projet Village créatif TOTATOGA est une initiative de la communauté qui vise à faire de la ville un lieu où la culture fait partie de la vie quotidienne et contribue à la prospérité, avec une forte composante d'engagement citoyen et collaboration public-privé. Ce projet a transformé les modèles traditionnels d'élaboration des politiques et est considéré comme un modèle à suivre par d'autres villes.

À [Tombouctou](#), un éventail de mesures visant à redynamiser le tissu socio-économique et urbain de la ville suite à l'occupation de 2012-13 a supposé le renforcement du patrimoine culturel, la défense de la liberté des citoyen·ne·s à maintenir leurs pratiques culturelles, et la promotion de la culture comme une stratégie pour la résilience et la cohabitation durable.

Face à une augmentation de la violence, [Tamaulipas](#) a promu un réseau de collectifs culturels communautaires, impliquant en particulier les jeunes, en leur proposant des formations pour travailler comme volontaires et contribuer à la coexistence de leurs communautés.

Incluant une forte composante participative, le Cadre de durabilité culturelle de [Galway](#), grandement inspiré par Culture 21 : Actions, a permis aux parties prenantes locales de cartographier les ressources culturelles et explorer leurs différents liens avec les autres domaines de la gouvernance locale.

Le premier Plan pour la culture de [Washington DC](#) a été développé à travers un solide processus de consultation, en s'appuyant sur Culture 21 : Actions, mettant l'accent sur l'aptitude de tou·te·s les habitant·e·s à prendre une part active à la vie culturelle.

Les politiques culturelles à [Izmir](#) comportent une forte composante de collaboration et de gouvernance plurielle de la culture, notamment à travers le travail de l'Académie méditerranéenne d'Izmir et l'initiative Plateforme culturelle d'Izmir, qui réunit les acteur·rice·s culturel·le·s.

La Fédération Internationale des Associations et Institutions de Bibliothèques (IFLA) a développé [une série d'outils et recommandations](#) qui aident les bibliothèques et leurs responsables à mettre en œuvre l'Agenda 2030, avec un accent particulier sur la Cible 16.10 (accès public à l'information) mais qui aborde également d'autres Objectifs et Cibles.

Le [Réseau international des Villes Refuges \(ICORN\)](#) réunit les villes et les régions offrant refuge aux écrivain·e·s et artistes en danger, participant ainsi de l'avancée de la liberté d'expression, dans la défense des valeurs démocratiques et promotion de la solidarité internationale.



OBJECTIF 17

RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER

Cet objectif implique, entre autres, le renforcement des efforts nationaux et internationaux pour contribuer aux objectifs du développement durable, notamment à travers l'assistance officielle au développement et autres ressources financières, l'amélioration du développement et transfert de technologies, le renforcement des capacités et de plus solides partenariats internationaux dans tous les domaines. Des références sont également faites aux enjeux commerciaux, notamment l'accroissement net des exportations des pays en développement.

» En quoi la culture est-elle pertinente ?

Les stratégies internationales, nationales et locales pour le développement durable, y compris celles qui visent à mettre en œuvre l'Agenda 2030, doivent intégrer une dimension culturelle.

Les capacités des parties prenantes culturelles doivent être renforcées, en leur permettant d'aborder les autres défis liés au développement durable, et le renforcement des capacités doit également permettre aux autres groupes impliqués dans ce domaine de mieux comprendre l'importance des aspects culturels.

La capacité des parties prenantes culturelles à produire et distribuer des biens et services culturels, en particulier ceux qui touchent à des expressions culturelles moins connues, doit être renforcée.

» Que peuvent faire les villes ?

Établir des programmes de coopération culturelle internationaux, avec un accent particulier sur la protection et la promotion de la diversité culturelle.

Appuyer des programmes de renforcement des capacités qui contribuent à mieux faire comprendre la place de la culture au sein des stratégies locales, nationales et internationales du développement durable, en ciblant tous les acteurs du développement intéressés (gouvernements locaux, organisations de la société civile, acteurs privés, etc.).

Promouvoir la participation des associations de gouvernements locaux et parties prenantes culturelles aux stratégies nationales et locales destinées à mettre en œuvre l'Agenda 2030, mais aussi à aborder le développement durable plus largement.

» Les villes qui en ont fait une réalité - Exemples

Le programme de la ville d'[Hanovre](#) « Jumelage pour une culture de la durabilité » implique des partenaires du Ghana, du Malawi, de Palestine, de Pologne et de Turquie, explorant ainsi le potentiel de la coopération internationale et en vue de contribuer à sensibiliser aux défis posés par le développement durable international et promouvoir la citoyenneté responsable, dans des domaines incluant le commerce équitable.

À [Yopougon](#), un éventail de mesures a été adopté pour favoriser la cohésion de la jeunesse et l'engagement dans les initiatives locales, notamment dans le domaine de la culture. Un Conseil de la Jeunesse local a été établi, qui fournit un soutien technique et financier pour forger et renforcer les capacités des associations de jeunes.

Le Forum de la Ville-Monde de [Milan](#) réunit plus de 600 associations, représentant environ 120 communautés résidant à Milan, avec pour but de partager des idées, projets et propositions pour le développement de politiques culturelles dans la zone.

La résolution « [le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : bâtir la durabilité au niveau local](#) », promue par l'Association des villes allemandes et la section allemande du Conseil des communes et régions d'Europe appelle les municipalités à relier aux ODD leurs mesures/stratégies existantes ou nouvelles du domaine de la durabilité sociale, environnementale, économique, politique ou culturelle. La résolution a été adoptée par 65 municipalités allemandes, selon les dernières données.

En [Australie](#), le Forum culturel des gouvernements locaux et nationaux, lancé par le [Réseau du développement culturel \(CDN\)](#), rassemble les autorités locales et fédérales ainsi que les associations de gouvernements locaux, fournissant ainsi un cadre de gouvernance multi-niveaux pour discuter des politiques culturelles et de leur connexion à l'échelle plus large du développement durable.

CULTURE 21: ACTIONS

Adopté lors du premier Sommet Culture de CGLU à Bilbao en mars 2015, [Culture 21 : Actions](#) est un guide pratique qui permet aux villes d'intégrer la culture à leurs approches du développement durable. Ce document présente 100 actions spécifiques, réunies en neuf Engagements thématiques. Ces engagements contiennent les aspects contribuant à renforcer la dimension culturelle de la qualité de vie dans les villes (patrimoine, diversité, créativité, possibilités pour tou·te·s d'exercer ses droits culturels et dispositifs de gouvernance adéquate), mais aussi une série de domaines d'interaction avec les autres dimensions du développement durable:

1. Droits culturels
2. Patrimoine, diversité et créativité
3. Culture et éducation
4. Culture et environnement
5. Culture et économie
6. Culture, équité et inclusion sociale
7. Culture, planification urbaine et espace public
8. Culture, information et connaissance
9. Gouvernance de la culture

Culture 21: Actions fonctionne comme outil d'auto-évaluation, d'innovation politique et d'apprentissage par les pairs à destination des villes. Son utilisation est ouverte à tous les gouvernements locaux, organisations de la société civile, citoyen·ne·s, expert·e·s et autres parties prenantes intéressées. La collaboration entre différents agents est tout particulièrement encouragée lors de son usage. Le guide est actuellement disponible en sept langues, et il est prévu de le faire traduire dans d'autres langues.

Suite à l'adoption de Culture 21: Actions, la Commission Culture de CGLU a établi un éventail de programmes de renforcement des capacités et d'apprentissage entre égaux, notamment les programmes du Culture 21 Lab, de Villes Pilotes et de Villes Leaders, qui permettent aux villes de mettre en œuvre et effectuer un suivi des 100 actions dans leurs propres contextes.

Culture 21: Actions s'appuie sur les principes de l'[Agenda 21 de la culture](#) (2004), en le mettant à jour et en lui donnant une composante pratique. Il illustre également la compréhension de la [culture comme quatrième pilier du développement durable](#) défendue par CGLU. Plusieurs des actions précises détaillées ici aux sections « Que peuvent faire les villes ? » sont inspirées par les 100 actions comprises dans Culture 21 : Actions.

RECUEIL DE PLUS DE 120 EXEMPLES DE CULTURE DANS LES VILLES DURABLES

Nombre d'exemples présentés dans ce document sont tirés de la base de données des bonnes pratiques de l'[Agenda 21 de la culture](#), qui recueille plus de 120 expériences pertinentes provenant de gouvernements locaux et régionaux de par le monde.

La base de données des bonnes pratiques répertorie ces bonnes pratiques en fonction de 3 types de critères:

- Les **Objectifs du développement durable**, facilitant ainsi une meilleure compréhension de la façon dont la culture peut contribuer à la réalisation de chacun des 17 ODD;
- Les **9 engagements contenus dans le guide Culture 21: Actions**;
- Une liste de **75 mots clés** qui fournit une approche compréhensive du caractère primordial des aspects culturels dans le développement durable.

La base de données des bonnes pratiques de l'Agenda 21 de la culture demeure un outil dynamique, régulièrement mis à jour. Ces bonnes pratiques permettent également à la Commission culture de CGLU de développer des activités de recherche et de favoriser l'apprentissage entre égaux et le renforcement des capacités auprès des villes.



“ LE FUTUR QUE NOUS VOULONS INTÈGRE LA CULTURE “: LA CAMPAGNE #CULTURE2015GOAL

En 2013, dans le contexte des préparatifs à ce qui deviendrait par la suite l'Agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable (communément connu sous l'appellation « Agenda post-2015 »), plusieurs réseaux mondiaux du domaine de la culture ont lancé la campagne #culture2015goal. Cette initiative appelait à l'inclusion d'un objectif spécifique à la culture dans l'Agenda 2030, au vu de l'échec de la communauté internationale à reconnaître la culture au sein des Objectifs du millénaire pour le développement adoptés en 2000 ; échec qui avait diminué l'attention portée aux facteurs culturels au cours de la décennie précédente et qui pouvait être vu comme l'un des facteurs ayant limité leur efficacité.

Entre 2013 et 2015, les promoteur·rice·s de la campagne ont publié les documents suivants:

- [Déclaration « La culture comme Objectif dans l'Agenda de Développement post-2015 »](#) (septembre 2013)
- [«Déclaration pour l'Inclusion de la Culture dans les Objectifs du Développement Durable»](#) (mai 2014)
- [Proposition d'indicateurs possibles sur la culture dans les Objectifs de Développement Durable \(ODD\)](#) (février 2015)
- [Communiqué final : « La Culture dans le document des ODD : des progrès, mais encore plusieurs étapes restent à franchir »](#) (septembre 2015)

Ce dernier, publié à l'occasion du Sommet spécial sur le développement durable qui devait voir l'adoption de l'Agenda 2030, incluait une analyse initiale des aspects culturels contenus dans l'Agenda 2030, ainsi que les carences identifiées. Les partenaires du réseau y déclaraient également qu'il faudrait encore accomplir davantage d'efforts internationaux pour relier la culture au développement durable.

La Commission culture de CGLU a été l'un des principaux réseaux impliqués dans la campagne « Le futur que nous voulons intègre la culture ». Parmi les réseaux participant à l'initiative : la Fédération Internationale des Conseils des Arts et Agences Culturelles (IFACCA), la Fédération Internationale des Coalitions pour la Diversité Culturelle (FICDC), Culture Action Europe, le Conseil International de la Musique (IMC), le Réseau Arterial, le Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS), la Fédération Internationale des Associations et Institutions de Bibliothèques (IFLA) et le Réseau Latino-Américain des Arts pour la Transformation Sociale. Plusieurs autres organisations culturelles, artistes, professionnel·le·s de la culture et citoyen·ne·s se sont joint·e·s à la campagne en signant son manifeste et en diffusant ses activités et documents.

Pour en savoir plus sur la campagne réactualisée depuis l'adoption des ODD et de l'Agenda post-2015, rendez-vous sur le site www.culture2030goal.net

ENJEUX ET AVANTAGES DE LA LOCALISATION DES ODD

Les gouvernements locaux et régionaux jouent un rôle primordial dans la réalisation des 17 ODD. C'est pourquoi CGLU défend la « localisation des ODD », c'est-à-dire la prise en compte des différents enjeux et avantages locaux dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Le travail de CGLU dans ce domaine est effectué par la [Taskforce Mondiale des gouvernements locaux et régionaux](#), un mécanisme de coordination et de consultation créé en 2013 pour faire connaître les perspectives des gouvernements locaux et régionaux concernant les ODD, l'Agenda Climat et le Nouvel Agenda Urbain.

Parmi les outils développés dans ce contexte se trouve [le portail « Localisation des ODD »](#), une boîte à outils élaborée par la Taskforce Mondiale, ONU-Habitat et le PNUD, ayant pour but de soutenir la mise en œuvre locale et régionale des ODD, en effectuant une sensibilisation aux ODD auprès des acteur·rice·s locaux·les et nationaux·les, et en créant un environnement porteur pour le processus de localisation.

Enfin, l'appropriation locale et régionale de l'Agenda 2030, la mise en œuvre efficace et la réalisation à l'échelle locale et régionale doivent dépendre de l'implication active des gouvernements locaux et régionaux et des autres parties prenantes locales (les associations de gouvernements locaux par exemple) dans la conception, le suivi et l'évaluation des stratégies de développement durable nationales et les politiques qui y sont liées.

Depuis une perspective culturelle, la localisation des ODD est un défi, principalement en raison du peu de contenu lié à la culture au sein de l'Agenda 2030. La finalité de cette publication est de fournir des outils adaptés aux acteur·rice·s locaux·les, qui leur permettront de surmonter cette situation problématique. Les acteur·rice·s qui mettent en œuvre les ODD doivent avoir conscience de la tension entre la « froideur » de la description de l'ODD et la « chaleur » des histoires locales, des contextes et des réalités. En d'autres termes, la localisation a besoin de reconnaissance et de réinterprétation. Les gouvernements locaux et les villes doivent également impliquer et autonomiser les citoyen·ne·s, acteur·rice·s et réseaux en lien avec la culture à tout processus local relatif à la « localisation ». Chaque fois que cela est possible, les réseaux culturels nationaux et les commissions culture des associations de gouvernements locaux doivent également être impliqués dans les processus nationaux, afin de veiller à ce que les aspects culturels soient intégrés aux stratégies nationales et dans la localisation des ODD.

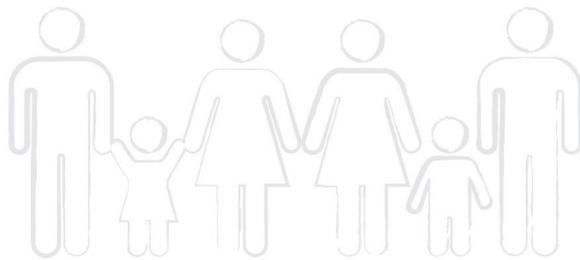
La localisation des ODD doit également être intégrée au sein des politiques de CGLU, y compris dans ses activités d'apprentissage, pour lesquelles [une série d'outils de sensibilisation et de soutien au développement de politiques](#) est en cours de réalisation. De même, les activités de recherche de CGLU continuent d'analyser le rôle des gouvernements locaux et régionaux dans la mise en œuvre des agendas mondiaux, notamment des ODD. À cet égard, suite à la publication du rapport [Les gouvernements nationaux et infranationaux en route vers la localisation des ODD](#) (2017), l'Observatoire Mondial de CGLU sur la Démocratie Locale et la Décentralisation ([GOLD](#)) continue de préparer de nouveaux documents sur la localisation des ODD et la reconnaissance du rôle des gouvernements locaux et régionaux à l'échelle internationale.

RÉFÉRENCES: AUTRES RESSOURCES UTILES SUR LA CULTURE, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE LOCAL ET L'AGENDA 2030

- All-Party Parliamentary Group on Arts, Health and Wellbeing (2017). [Creative Health: The Arts for Health and Wellbeing. Inquiry Report](#). Londres : APPG.
- Assemblée générale des Nations Unies (2015) [Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030](#). New York : UN, A/RES/70/1.
- Baltà Portolés, J. et Dragičević Šešić, M. (2017), '[Cultural rights and their contribution to sustainable development: implications for cultural policy](#)', International Journal of Cultural Policy, 23(2).
- CGLU (2004). [Agenda 21 de la culture : Un engagement des villes et des gouvernements locaux en faveur du développement culture](#). Barcelone : CGLU.
- CGLU (2010). [La culture est le quatrième pilier du développement durable](#). Mexico et Barcelone : CGLU.
- CGLU (2015). [Culture 21 : Actions. Engagements sur le rôle de la culture dans les villes durables](#). Barcelone : CGLU.
- CGLU (2015). [Objectifs de développement durable, ce que les gouvernements locaux doivent savoir](#) Barcelone : CGLU.
- CGLU (2017). [National and Sub-national Governments on the way towards the Localization of the SDGs. Local and Regional Governments' Report to the 2017 HLPF](#). Barcelone : CGLU / Global Taskforce des gouvernements locaux et régionaux.
- Conseil de l'Europe (2017). [Compilation d'exemples de bonnes pratiques issus des Cités interculturelles \(ICC\) 2017](#) Strasbourg : Conseil de l'Europe.
- Cultural Learning Alliance (2017). [The Case for Cultural Learning. Key Research Findings](#). Londres : Cultural Learning Alliance.
- Culture Action Europe (2017), déclaration [A sustainable future can be achieved with a fundamental cultural change](#).
- European Alliance for Culture and the Arts (2017), déclaration [« No Sustainable Development without Culture »](#).
- Global Taskforce des gouvernements locaux et régionaux, ONU-Habitat et PNUD (c. 2016) [Roadmap for Localizing the SDGs: Implementation and Monitoring at Subnational Level](#), GTF / ONU-Habitat / PNUD.
- Hosagrahar, J. (2017), '[Culture: at the heart of SDGs](#)', The UNESCO Courier, 2017 – n°1.
- Hosagrahar, J.; Soule, J.; Fusco Girard, L.; and Potts, A. (2016), '[Cultural Heritage, the UN Sustainable Development Goals, and the New Urban Agenda](#)', note conceptuelle, ICOMOS.
- ICOMOS (2017). [Plan d'action de l'ICOMOS : Patrimoine culturel et localisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies \(ODD\)](#). ICOMOS.

- IETM (2016), *'EU 2030 Agenda: what role for culture?'*, note, IETM.
- IFACCA, Agenda 21 de la culture, FICDC et Culture Action Europe, déclaration *« La culture comme objectif dans l'Agenda de développement post-2015 »* (2013)
- IFLA (2016). *Access and Opportunity for All. How libraries contribute to the United Nations 2030 Agenda*. La Haye : Fédération Internationale des Associations et Institutions de Bibliothèques (IFLA)
- IFLA (2017). Guide pratique *Libraries, Development and the United Nations 2030 Agenda*. La Haye : IFLA.
- IFLA (2018). Rapport de conférence *'Libraries and the Cultural Rights of Women'* La Haye : IFLA.
- Le futur que nous voulons intègre la culture (2015), communiqué *La culture dans le document des ODD : des progrès, mais encore plusieurs étapes restent à franchir*.
- Pascual, J. et Hawkes, J. (2015), *'Navigating through the Pillars: Are We Coming closer to Culture?'*, in Dietachmair, P. et Ilic, M. (éditeurs), *Another Europe: 15 Years of Capacity-Building with Cultural Initiatives in the EU Neighbourhood*. Amsterdam : European Cultural Foundation.
- Patel, S. (2012), billet *'Culture, Informality, Heritage, and Cities: A View From Below'*, sur le blog Know your city, Slum Dwellers International.
- UNESCO (2014). *Égalité des genres, patrimoine et créativité*. Paris : UNESCO.
- UNESCO (2016). *Culture Futur Urbain : rapport mondial sur la culture pour le développement urbain durable*. Paris : UNESCO.
- UNESCO (2017). *Re|Penser les politiques culturelles : la créativité au cœur du développement. Rapport mondial 2018*. Paris : UNESCO.
- Wild et McLeod, éditeurs. (2008). *Sites naturels sacrés : lignes directrices pour les gestionnaires d'aires protégées*. Gland et Paris : UICN et UNESCO.
- Zárate, L. (2015), *'Right to the City for All: A Manifesto for Social Justice in an Urban Century'*, *The Nature of Cities*.





La Commission Culture de CGLU s'intéresse continuellement au recueil de visions et d'exemples sur la place des aspects culturels dans la réalisation des ODD, et envisage toujours de possibles collaborations dans ce domaine. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous pour nous soumettre vos contributions.

Contact

Commission culture de CGLU
Carrer Avinyó 15
08002 Barcelone (Espagne)

E-mail: info@agenda21culture.net
Site Internet: www.agenda21culture.net
Twitter: [@agenda21culture](https://twitter.com/agenda21culture)

